



**Conférence régionale
de l'économie sociale
et solidaire du
24 novembre 2021**

Introduction par

- Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
- Sylvie MARIAUD, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'Économie sociale et solidaire et des achats responsables d'Île-de-France
- Eric FORTI, Président de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire.

Ordre du jour

1- Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

- Présentation générale
- Témoignage d' Emmaüs, entreprise agréée

2- Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

- Présentation générale
- Témoignage de la SCIC Cité Phares de L'Île-Saint-Denis

3- Point d'étape de la concertation sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

4- Echanges avec la salle

Conclusion

1- Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)



Présentation générale du dispositif par Julia LADRET, Chargée de mission à la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

1 – Qu'est ce que l'agrément ESUS?

- Inscrit dans la **Loi ESS 2014**: créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS
- Délivré par les services déconcentrés de l'Etat pour une durée de **5 ans** (3 ans pour les entreprises de moins de 2 ans)

Critères d'attribution

- Etre une structure de l'ESS, et pour les sociétés commerciale avoir une **lucrativité limité**
- Rechercher une **utilité sociale** à titre d'objectif principal*, avec un impact significatif (66%) sur le compte de résultat
- **Ecart limité de rémunération** entre les employés (loi Pacte 2019)
- Pas de négociations des titres de l'entreprise sur les **marchés financiers**

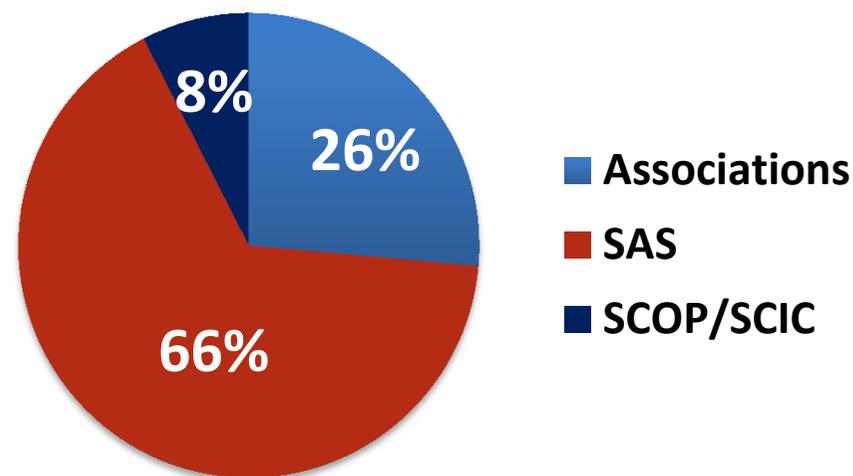
Avantages: Un accès favorisé aux financements privés et un gage de confiance

- **Un avantage compétitif dans l'accès aux financements privés fléchés vers ESUS**
 - Epargne Solidaire, fond 80/20
 - Fonds assurance Vie solidaire
- **Des avantages fiscaux pour les détenteurs de parts sociales d'entreprises agréées ESUS**
 - Dispositifs de réduction d'impôt Madelin ou IR – PME
- **L'accueil de services civiques pour certaines entreprises ESUS**
- **Un signal envoyé au public, aux financeurs, aux autorités sur l'orientation du modèle économique vers la recherche d'impact**
 - Fonds d'investissement d'avenir (Banque des Territoires)
 - Prêt participatif et solidaire (PESS) et garantie bancaire (BPIF France)
 - Fonds d'innovation sociale

2. ESUS en IDF : aujourd'hui



Qualification des 101 structures ayant obtenu ESUS en 2020 :



Secteurs d'activités principaux:

- Action sociale
- Information et communication
- Soutien aux entreprises
- Activité Immobilière

Un intérêt croissant des sociétés commerciales pour l'agrément (39%
du volume des agréments en 2019)
80% d'entre elles obtiennent une réponse positive après leur 1ere
demande

* Date de la dernière remontée nationale: les chiffres traités sont issus des flux 2019/2020/2021



EMMAÜS ÉPARGNE SOLIDAIRE

FONCIERE EMMAÜS

Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

Témoignage d' Emmaüs, entreprise agréée ESUS par
Pierre-Yves LENGART, Trésorier d'Emmaüs France



Le Mouvement Emmaüs

- Près de 300 groupes en France
 - 122 communautés
 - 42 comités d'amis
 - 60 SOS familles Emmaüs
 - 17 structures d'action sociale et logement
 - 1 site de vente en ligne
 - 52 structures d'insertion
 - 39 groupes en IdF
- 125 groupes à l'international



La Ferme de Moyembrie

- Un lieu de vie et de travail pour sortir de la prison -

Pourquoi une foncière solidaire ?

- pour financer les locaux d'activité
- ✓ Garantir l'**autosuffisance** du mouvement et limiter la dépendances aux banques
- ✓ Permettre nos **investissements futurs** pour bâtir de nouvelles solutions face à l'exclusion
- ✓ Disposer d'une ressource à **moindre coût**



Le montage juridique choisi



L'agrément ESUS



**OUI
UN PLACEMENT
PEUT ÊTRE
UN ACTE
MILITANT**

Nous confier votre épargne
est un Investissement d'intérêt général.
Grâce à elle, nous pouvons nous agrandir,
rénover, acquérir des locaux, des magasins...
Et construire ensemble une société plus juste.
Pour en savoir plus :
emmaüs.fr/epargne-solidaire

EMMAÛS
EPARGNE
SOLIDAIRE

- Objectif d'être simplement à l'équilibre, donc incitation intéressante pour les investisseurs
 - Réduction d'impôts pour les particuliers qui investissent (18% à 25%)
 - Accessible aux fonds solidaires (fonds 90-10), PEE, PER, ...
- Une garantie pour les investisseurs

Le processus d'obtention

- Une bonne préparation en amont
 - Une entreprise totalement solidaire
 - Statuts rédigés en conformité avec ESUS
- Une grande réactivité de la DRIEETS
 - Premiers contacts avec l'équipe DRIEETS 93 en juillet 2021
 - Dépôt du dossier fin juillet
 - Obtention de l'agrément en octobre
 - Dérogation accordée à la règle de 1 année d'existence



**GRACE
À VOTRE
PLACEMENT
ON GAGNE
DE LA PLACE**

Nous confier votre épargne est un investissement d'intérêt général. Grâce à elle, nous pouvons nous agrandir, rénover, acquérir des locaux et des magasins. Et construire, ensemble, une société plus juste. Pour en savoir plus : emmaus-epargne-solidaire.fr

**EMMAÛS
ÉPARGNE
SOLIDAIRE**

La Foncière Emmaüs en novembre 2021



LES SOUSCRIPTIONS

- Un capital de 670 000 €
- Souscriptions en cours au sein du réseau Emmaüs
- Investissements pour les particuliers lancé sur



LE PROJET IMMOBILIER

✓ Emmaüs Côte d'Azur

*salle de vente
[Cannes]*

- Coût : **1,2 million €**
- Option d'achat levée (*locataire depuis mars 2018*)
- Compromis de vente signé

*=> Signature de l'acte
début 2022*



- Plus d'informations sur <https://www.emmaus-epargne-solidaire.fr/>
- Pour toute question
 - Florian Maillebauu : Directeur Immobilier
 - fmaillebauu@emmaus-france.org
 - Pierre-Yves Lengart : Trésorier
 - pylengart@yahoo.fr

Merci

2- Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

- Présentation générale de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat d'Etat à l'économie Solidaire, sociale et Responsable par Rose Marie LY VAN TU, préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
- Présentation du dispositif d'accompagnement des PTCE émergents par Cécilia BASSI, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS IDF).

2- Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Présentation générale de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat d'Etat à l'économie Solidaire, sociale et responsable

134 dossiers déposés et 107 dossiers retenus au titre de la phase 1

40 dossiers retenus au titre de la phase 2 dont 4 dossiers franciliens. Parmi ces 40 dossiers, 15 lauréats dont 1 en Ile-de-France

Phase 1 (12 mai 2021 – 19 juillet 2021)

- Identification des dynamiques PTCE en émergence
- Constitution d'une Cellule Régionale d'Animation
- 11 lauréats en IDF ayant accès à un accompagnement de l'écosystème ESS via un bouquet de services

Phase 2 (19 juillet – 27 novembre 2021)

- Parmi les PTCE émergents, identification de ceux pouvant bénéficier d'un soutien financier de l'Etat de 100 000 € sur 2 ans
- 15 lauréats nationaux, 1 lauréat en IDF dans l'Essonne
- Annonce d'un AMI permanent pour 2022

2- Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Présentation du dispositif d'accompagnement des PTCE émergents

- Co-construction d'un bouquet de services avec les acteurs clés (réseau des CRESS, France Active, AVISE, Coorace, PTCE compagnons,...): <https://www.ptce-saison3.fr/projet-4>
- L'ambition de ce bouquet de services est d'accompagner à la création de nouveaux PTCE mais il prévoit aussi des actions d'accompagnement pour la consolidation des PTCE déjà installés
- Ce bouquet est gratuit et prévoit différentes actions : des webinaires, des accompagnements individuels et collectifs, des visites de PTCE à l'échelle nationale, le recensement des AAP, du parrainage, ... Chaque action a une cheffe de file en charge d'assurer la mise en place de la phase d'accompagnement

Dans le bouquet de services, le réseau des CRESS a été identifié comme chef de file pour deux actions :

- **L'organisation d'un premier temps de rencontre collective** avec les PTCE émergents et existants. Ce temps est une opportunité importante pour partager les expériences, les bonnes pratiques, répondre aux questions sur le bouquet de services ainsi que pour faire un point sur la situation actuelle de chaque PTCE.
- Mise un place d'un **suivi individuel** afin d'appuyer chaque PTCE émergent dans son parcours d'accompagnement et accès au bouquet de services . Il ne s'agit pas d'opérer de l'accompagnement mais d'aider les PTCE dans la structuration de l'offre de service en fonction de ses besoins

Afin de répondre aux attentes de deux étapes de l'accompagnement dont elle est cheffe de file, la CRESS Île-de-France a mené jusqu'à aujourd'hui les actions suivantes :

- **RDV individuels** avec les 11 lauréats de l'AMI pour mieux connaître les projets, les attentes et besoins d'accompagnement et de financement et répondre à leurs questions
- **Organisation du premier temps de proximité entre PTCE (émergents et existants)** qui est prévu le **7 décembre dans l'après-midi** et en lien avec l'organisation de la 3^{ème} Rencontre de l'Accompagnement et du Financement ESS qui aura lieu matin.
- **Suivi individuel** : création d'une fiche de suivi et actions à définir avec les PTCE lors de la rencontre du 7 décembre pour assurer la mise en place d'un suivi adapté aux besoins et aux attentes de chacun.

2- Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Témoignage de Cécile COUBARD, SCIC Cité
Phares.

Le Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire (Le PHARES)



Le PHARES se situe sur l'Île Saint Denis et regroupe une quinzaine d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaires dans un bâtiment de 1350 m².

Le PHARES est la propriété de l'association Halage depuis 2001.

Le bâtiment permet à ses « habitants » d'accéder avec un loyer modéré à des bureaux ou des espaces de co-travail, des salles de réunion, des salles de formation, des ateliers, un réfectoire et une cafétéria aménagée

Le bâtiment est géré par la SCIC Cité PHARES (société coopérative à intérêt collectif), créée en 2014 et reconnue ESUS (entreprise solidaire à utilité sociale en 2017).

Elle est composée de 23 sociétaires, salarié.e.s, « habitants » ou anciens « habitants » ou personnes intéressées par le projet. Au quotidien, 5 co-gérants assurent la gestion de la coopérative.

La Cité PHARES compte 3 salarié.e.s et accueille des stagiaires et services civiques (2-3 par an). La SCIC développe des projets annexes dans la lignée des compétences du collectif.

Les missions des « habitants » et sociétaires du PHARES



Des activités solidaires ...

Insertion par l'Activité Economique, formation, partage de savoirs



... dans les valeurs et les pratiques de l'éducation populaire...



... et écologiques ...

Mobilité douce, horticulture, traiteur bio, épicerie bio, architecture écologique, journalisme spécialisé



... pour une plus grande résilience des territoires et des organisations.





VERS UNE FABRIQUE LOCALE DE TRANSITIONS

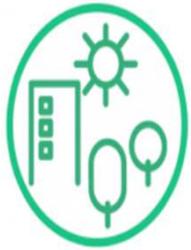


Accompagner de manière **systemique** les projets ayant pour objectifs une **amélioration écologique et sociale et la résilience du territoire** à l'échelle de Plaine Commune

Animer et soutenir un **réseau** d'acteurs de la transition

Mobiliser **les citoyen.ne.s** en particulier les plus fragiles et s'appuyer sur leur **savoir-faire** et leur savoir-être pour une **transition avec tou.te.s et pour tou.te.s**

Construire une "**communauté apprenante**" avec les habitant.e.s et les acteurs de la transition pour accélérer de nouveaux projets émergents.



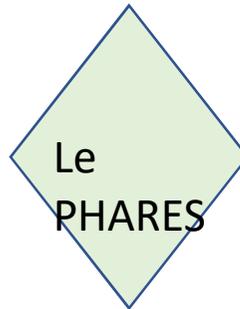
Pôle Territorial de Coopération Economique = outil de développement local pour la résilience du territoire



Incubation de projets



Appui aux premiers développements



Projets collectifs de transitions

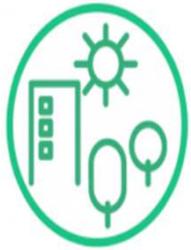


Démonstrateur de savoir-faire

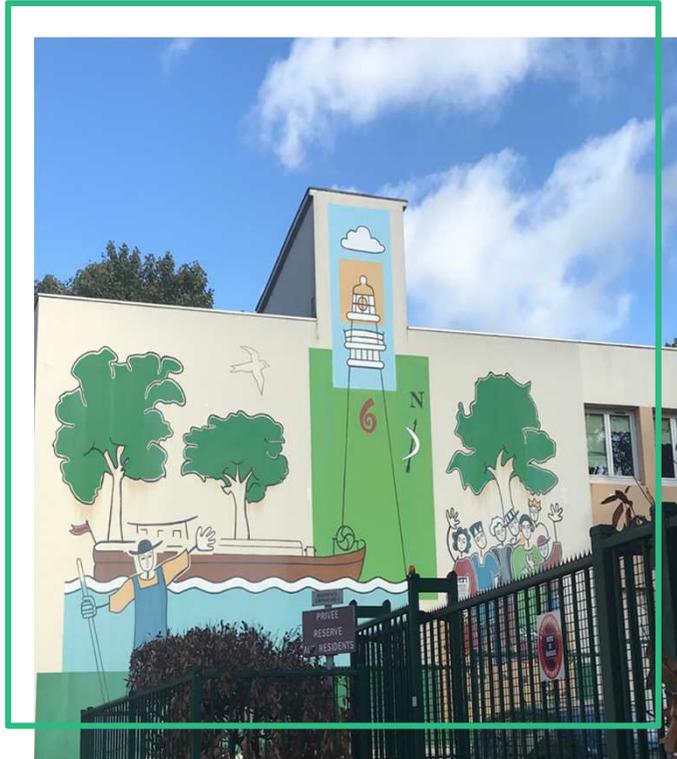


Surélévation du PHARES





LA SURÉLÉVATION DU BÂTIMENT



1350 m² sur 2 étages et un sous sol.

Bâtiment industriel chauffé au fuel qui nécessite une rénovation pour être en adéquation avec les valeurs

2600 m² sur 4 étages, un sous-sol et un toit végétalisé



Un bâtiment-démonstrateur des savoir-faire

des acteurs de la transitions en particulier de l'IAE et de l'ESS

Un bâtiment-témoin des valeurs portées par le PHARES

ESS ET INSERTION

- Intégration dans la conception de structures d'insertion spécialisées en travaux
- Partenariats entre entreprises classiques et structures d'insertion
- Création ou intégration dans des filières d'écoconstruction (réemploi, matériaux biosourcés)
- Mise en place de parcours de formation et de parcours inter-chantier
- Réflexion sur d'autres montées en compétence en dehors des travaux purs (ingénierie d'opération, exploitation)

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE

5 axes :

- Circularité des matériaux et équipements
- Bio-climatisme
- Exploitation maîtrisée
- Nuisances minimales du chantier
- Mesures des impacts

Un projet du collectif pour le collectif
Ouverture de la propriété aux locataires et à l'exploitant

Concertation et co-construction autour du projet

3-Point d'étape de la concertation sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Présentation par :

Sylvie MARIAUD, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables d'Île-de-France.

et

Sylvain LECLENCHER, adjoint à la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Entreprises et Emploi à la Région d'Île-de-France

SRDEII
2022/2028

Mercredi 24 Novembre 2021,
**CONFERENCE REGIONALE DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE**

1. **Rappel du cadre et du contexte** : Cadre du SRDEII, précédente stratégie #LEADER
2. **Approche globale et modalités pratiques** : Démarche, finalité cible, plateforme de concertation
3. **Coconstruire avec vous** : Enjeux et partis pris, thématiques stratégiques, articulation avec l'ESS
4. **Premiers éléments issus de la concertation**
5. **Questions & Réponses**

1. Le SRDEII, feuille de route stratégique pour le développement économique des régions, instauré par la loi NOTRe (du 7 Août 2015).

Tableau n°2

Répartition des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises et à l'immobilier

Compétence	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Aides à la création ou à l'extension d'activités économiques	✓	✗	€ D	€ D
Aides en faveur des producteurs des filières agricole, forestière et halieutique	✓	€	€	€
Aides aux entreprises en difficulté	✓	✗	€	€
Aides à l'immobilier d'entreprises	€*	D*	✓	✓
Aides aux organismes qui participent à la création-reprise d'entreprises	✓	✗	€	✓
Aides aux professionnels de santé	✓	✓	✓	✓
Aides au cinéma (Exploitation de salles de spectacle)	✓	✓	✓	✓
Aides au services en maintien rural	✓ €*	€*	✓	✓

✓	Compétence de plein droit	D	Possibilité de délégation de l'octroi (instruction) des aides
✗	Pas de possibilité d'intervention sauf exception	?	Indéterminé ou en attente de précision
€	Intervention financière possible en complément de la Région (convention) ou d'une autre collectivité compétente par défaut	*	Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal, pas de la Région

Tableau n°1

Type d'aide	Aide aux entreprises	Aide à l'immobilier
Définition du régime d'aide	Région	Communes et EPCI
Possibilité de délégation de l'octroi de l'aide	Communes et EPCI	Départements
Possibilité de cofinancement par convention	Communes et EPCI	Région
Possibilité de délégation de gestion	BPI et certains étab. publics	

>> Tableaux extraits du précédent SRDEII (2017-2021)

- **SRDEII : « Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation »**. Défini sur le temps d'une mandature, adopté dans l'année qui suit le renouvellement d'une assemblée régionale.
- **Instauré par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015**, qui a renforcé la responsabilité et le rôle de coordination des Régions en matière de dév. éco. Repris notamment dans l'article L4251-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
- **Il est pleinement prescriptif** : les actes des collectivités locales, des EPCI, des chambres de commerce et d'industrie de chambre de métiers doivent entretenir un rapport de compatibilité avec le SRDEII.
- **Il n'entre en vigueur qu'après avoir** été débattu en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), adopté par le Conseil régional et approuvé par le Préfet de région, via un arrêté.

2. Pour cela, notre approche est construite autour d'une phase de concertation à laquelle nous souhaitons vous associer pleinement.

- >> **Un calendrier en 4 étapes :**

- **Mai – Sept. 2021: Phase I, préparatoire « interne » à la Région**

- Eléments de bilan interne sur la stratégie #LEADER
- Eléments de diagnostic avec l'IPR
- Identification de l'équipe projet et de prestataires AMO
- Planification et organisation de la phase de concertation

- **Sept. – Déc. 2021 : Phase II, de concertation des parties prenantes et de co-construction de la stratégie :**

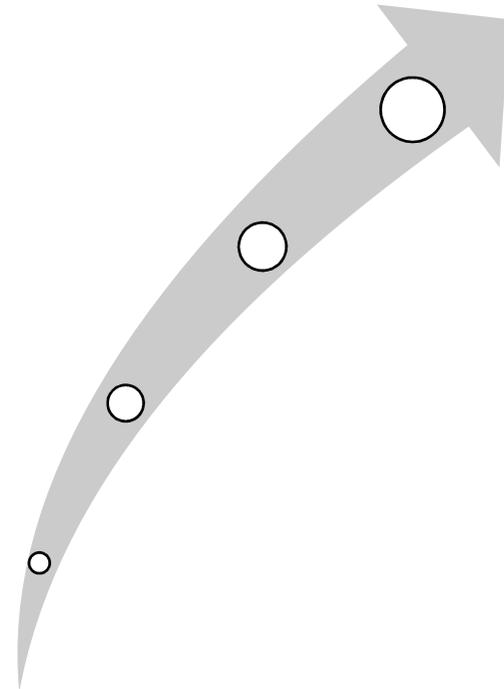
- Déploiement de la plateforme et des espaces de contribution
- Lancement de la concertation et des travaux de co-construction

- **Jan. - Mars 2022 : Phase III, de consolidation / rédaction du SRDEII**

- Consolidation / synthèse des contributions
- Conférences départementales
- Rédaction du SRDEII

- **Avril – Mai 2022 : Phase IV, de finalisation / adoption du futur SRDEII**

- Transmission pour avis au CESER, à la MGP et au Préfet de Région
- Débat en Conférence Territoriale de l'Action Publique
- Adoption en Conseil régional de la version définitive



La plateforme en ligne pour un débat ouvert à tous

<https://www.strategie-idfeco2028.fr/>

>> Des modalités non mutuellement exclusives (vous pouvez en utiliser 1, 2 ou 3), selon le format qui vous convient le mieux :

- 1. Un questionnaire transverse => pour un premier niveau de propositions à un niveau individuel (dirigeant d'entreprise, salarié, agent du public, chargé de mission, expert, etc.).** Vous pourrez facilement le partager avec vos équipes et le relayer auprès de vos réseaux
- 2. Un espace de débat/discussion => pour aller plus loin dans les propositions. Organisé comme un forum par grands sujets et thématiques.** Chacun pourra y poster son point de vue et ses propositions et réagir à ceux des autres.
- 3. Une zone de dépôt de « dossier de contribution » => pour les personnes morales notamment.** Si vous souhaitez déposer vos constats et propositions sous forme de document, au nom de votre structure.

3. La finalité attendue : bâtir une feuille de route orientée action, incluant un plan opérationnel concret et détaillé pour la 1^{ère} année.

>> **Non pas des déclarations d'intentions. Des mesures concrètes et pratiques.**

- Pour y arriver, nous vous demanderons de participer à cet exercice en raisonnant non pas juste à horizon 2028 pour vos réflexions et propositions, mais plutôt sur 3 horizons de temps différents* :

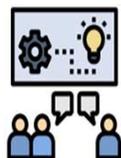
HORIZONS DE RÉFLEXION	1/ COURT TERME	2/ MOYEN TERME	3/ LONG TERME
Raisonner à échéance :	1 an Fin 2022	3 ans Fin 2024	7 ans Fin 2028
Granularité attendue :	Fine Actions pratiques Mesures concrètes	Moyenne Réalizations attendues à mi parcours	Flexible Ambition à 7ans Cible ajustable
Pour être en mesure de formaliser en fin de concertation :	Un plan d'action opérationnel détaillé, à réaliser dans le courant 2022	Des objectifs clairs, parlants, non ambigus qui pourront facilement être évalués à mi parcours (réussi ? => Oui ou non)	Une logique d'ensemble cohérente des priorités claires pour pouvoir effectuer des choix structurants à long terme

>> Autrement dit, des granularités et des niveaux de précision et d'opérationnalité plus ou moins avancées, selon l'horizon de temps considéré

4. Une concertation organisée autour de 5 grands enjeux stratégiques pour la période 2022-2028, dans lesquels l'ESS a un rôle incontournable

AXES STRATÉGIQUES	ENJEUX DE L'ESS ASSOCIES
1 : Rester une région attractive qui sait attirer et retenir ses talents	Attractivité des territoires Attraction des talents vers l'ESS Contribution de l'ESS au « mieux vivre » en IDF JOP Paris 2024
2 : Rebondir face à la crise et engager massivement nos TPE-PME et ETI dans la transition digitale et écologique	Relance économique des structures Transition digitale et numérique Transition écologique (compétitivité du positionnement de l'ESS, mais aussi transition des pratiques en interne)
3 : Défendre notre souveraineté industrielle et numérique	Renforcement de filières stratégiques et relocalisations Réindustrialisations Transmissions et reprises d'entreprises
4 : Être leader en Europe dans les innovations stratégiques	Innovations sociales et inclusives
5 : Réduire les inégalités sociales et territoriales	Zones de reconquêtes économiques Implantation territoriale et foncier Recrutement dans les métiers en tensions Formation et développement des compétences Inclusion (IAE et secteur adapté) Égalité des chances face à l'entrepreneuriat

4. Point d'étape des ateliers ESS



De nombreux ateliers et échanges bilatéraux déjà menés, qui continuent dans les semaines à venir



+ de 70 participants mobilisés (réseaux, témoins de l'ESS, représentants des territoires, entreprises...) pour se rencontrer et poser une réflexion commune

Sur les sujets suivants :

Accompagner les TPE, PME, ETI dans leur transition écologique et leur impact social

Comment maximiser l'impact des entreprises franciliennes sur les territoires ?

Les problématiques territoriales de l'ESS

Egalité des chances face à l'entrepreneuriat

Favoriser les passerelles entre métiers en tension et emploi d'insertion/adapté

...

Cette première étape de concertation permet de faire remonter des enjeux forts pour le développement de l'ESS

Aperçu au 24 novembre 2021 – Liste non exhaustive

Constats	L'ESS foisonne de solutions face aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires	Le soutien à l'ESS francilienne a progressé mais peut être renforcé et adapté	La qualité des coopérations entre les acteurs est déterminante pour le développement de l'ESS
Enjeux	<p>Rôle de l'ESS dans la transition écologique</p> <p>Accès aux sources de financements publiques et privées</p> <p>Transition numérique des structures</p> <p>Mesure d'impact</p>	<p>Accompagnement des structures dans les différentes phases de leur développement</p> <p>Accès aux sources de financements publiques et privées</p> <p>Montée en compétences des dirigeants</p>	<p>Interconnaissance et coopération entre ESS, entreprises et collectivités sur les territoires</p> <p>Sensibilisation des acheteurs publics et privés</p> <p>Accès au foncier</p>

6. Les premiers éléments de la concertation (au 17.11.2021)

>> Le questionnaire :

585 répondants : + de 50 % d'entrepreneurs / 4 % d'acteurs de l'ESS

1. 3 sujets fondamentaux pour le développement économique des 5 prochaines années :

1. Favoriser la consommation locale et les circuits d'approvisionnements courts
2. Ré-industrialiser et aider les entreprises à relocaliser leur production et leurs emplois
3. Aider les entreprises à faire évoluer leurs modèles pour être plus respectueuses de l'environnement

2. 3 actions que les acteurs régionaux devraient mener pour répondre à ces sujets prioritaires :

1. Soutenir financièrement les TPE-PME
2. Soutenir les projets à impact pour le territoire
3. Favoriser les synergies et les partenariats entre les acteurs du territoire



6. Les premiers éléments de la concertation (au 17.11.2021)

>> Le questionnaire : focus ESS et Engagement territorial

1. Quelles difficultés rencontrez-vous pour recruter des salariés issus de publics éloignés de l'emploi ?

1. 41 % : Cela me semble compliqué
2. 25 % : Je ne connais de dispositif / Je ne sais pas à qui m'adresser
3. 37 % : Je travaille déjà avec ce public

2. Menez-vous une réflexion ou des actions pour renforcer vos liens avec les acteurs de l'ESS ? Oui à 72,5 %

3. Quelles sont vos principales actions ?

1. Recrutement local et inclusif
2. Partenariats avec des structures de l'ESS
3. Achats locaux et responsables

4. Quel est selon vous le meilleur levier d'engagement (sur le territoire) pour une entreprise ?

1. Faire des achats auprès de fournisseurs locaux et/ou inclusifs
2. Aider les personnes en situation d'exclusion / éloignées de l'emploi
3. Mener une politique de transition écologique



Un espace de la plateforme est consacré aux échanges sur l'ESS

Entrée transverse : Développer l'Economie Sociale et Solidaire

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont au carrefour de tous les grands enjeux économiques et sociaux de notre Région : elles sont concernées par tous les axes et thèmes précédents. Une entrée transverse est également proposée ci-après, pour un débat spécifique à ce secteur.



/// Modalités pratiques

**Vous pouvez
contribuer à ces
échanges sur la
plateforme
jusqu'au 20
décembre**

Transverse : Développer l'Economie Sociale et Solidaire

Prendre en compte les spécificités de l'Economie Sociale et Solidaire en termes d'enjeux, de contributions aux thématiques de la concertation, et de propositions d'actions

Du 8 octobre 2021 au 30 novembre 2021 à 15:29
12 jours restants

Consigne :

L'Economie Sociale et Solidaire regroupe les coopératives, mutuelles, associations, fondations, et entreprises dotées de l'agrément ESUS : cela représente un ensemble d'acteurs économiques lié par des valeurs communes (telles que les principes de solidarité, d'utilité sociale, de gestion démocratique et participative), mais relativement hétérogène dans ses modèles économiques et leviers de développement.

Notamment, tous les acteurs de l'ESS n'ont pas les mêmes enjeux d'intégration économique, mais une large part d'entre eux appuie la réalisation de l'impact visé sur un mécanisme de marché (modèle commercial ou hybride). Ces structures de l'ESS doivent donc se développer pour accroître cet impact, et font face à des problématiques : augmenter ses débouchés commerciaux, se structurer pour changer d'échelle, financer son développement, investir pour préparer l'avenir, réaliser des transitions indispensables telles que les transitions digitales, écologiques, etc.

- *Comment prendre en compte les spécificités de ce secteur dans le Schéma régional de développement économique 2022 - 2028 ?*
- *Quels sont les grands enjeux pour l'ESS francilienne, sur la période 2022-2028 ?*
- *Vous êtes une entreprise de l'ESS : quelles sont vos problématiques de développement ?*
- *Quels leviers identifiez-vous pour faciliter le développement économique de l'ESS en Ile-de-France ?*

Les discussions sont ouvertes, vous pouvez proposer de nouvelles idées ou rebondir sur les idées des autres. A vous de jouer !

À votre plume!

Je démarre une discussion !

19 Messages 12 Participants 38 Réactions

Fil de discussion : Comment contribuer ?

Découvrez les contributions et n'hésitez pas à réagir soit via une émoticône soit une réponse. Vos réactions et réponses sont précieuses pour les auteurs et également permettent au débat de se développer.

Merci!

//// En conclusion

6. Merci pour votre participation, nous sommes à votre écoute pour des échanges et des questions.

>> Les prochaines étapes :

1. **Contribuer sur la plateforme** : en répondant au questionnaire transverse, aux débats sur tous les axes, en déposant un fichier contenant idéalement une réflexion sur les 3 horizons de temps : court terme (1 an), moyen terme (3 ans), long terme (7 ans).
2. **Relais auprès de votre écosystème** : en incitant vos réseaux (adhérents, structures de vos territoires, collègues et salariés...) à prendre part à cette démarche
3. **Poursuite des ateliers et entretiens bilatéraux pour approfondir certains sujets opérationnels**



Echanges avec la salle

Conclusion et remerciements